Nations Unies S/PV.6744



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6744e séance

Jeudi 29 mars 2012, à 10 heures
New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Briz Gutiérrez
	Inde	M. Kumar
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Ahmad
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

12-27936 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Yémen à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction la transition pacifique vers un régime politique juste et démocratique dirigé par les Yéménites. Il prend note des progrès accomplis récemment, y compris les élections tenues le 21 février, qui se sont déroulées pour l'essentiel dans la paix, avec un taux de participation encourageant, ainsi que le transfert du pouvoir, le 25 février, au Président Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, en application de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre. Il réaffirme son attachement à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Yémen.

Le Conseil est préoccupé par la dégradation récente de la coopération entre les acteurs politiques et par les dangers qui en résultent pour la transition. Il réaffirme sa résolution 2014 (2011) et engage tous les acteurs politiques au Yémen à rester attachés à la transition politique et à l'ordre constitutionnel, à jouer un rôle constructif dans la transition et à rejeter la violence.

Le Conseil fait observer que la deuxième étape de la transition devrait être axée sur la tenue d'une conférence de dialogue national, la restructuration des forces de sécurité, la lutte contre la détention non autorisée d'armes qui ne sont pas sous le contrôle de l'État, l'adoption de lois sur la justice transitionnelle à titre d'appui à la réconciliation, la réforme constitutionnelle et électorale et la tenue d'élections législatives en 2014. Il souligne que ces processus politiques doivent être conduits sans exclusive, les différentes composantes de la société yéménite devant y participer pleinement, y compris les régions du pays et les grands groupes sociaux, et les femmes y jouer leur rôle à part entière.

Le Conseil met l'accent sur l'importance de procéder dans la paix à une bonne planification des préparatifs de la Conférence de dialogue national et exhorte en conséquence le Gouvernement yéménite à créer rapidement un comité préparatoire ouvert aux parties prenantes. Il rappelle au Gouvernement yéménite et aux autres acteurs que pour que le processus soit véritablement ouvert à tous, il faut libérer les manifestants qui ont été détenus arbitrairement pendant la crise.

Le Conseil se dit gravement préoccupé par la multiplication des attentats terroristes perpétrés au Yémen, y compris par Al-Qaida. Il condamne vigoureusement ces attentats et appuie l'action que mène le Gouvernement yéménite pour lutter contre le terrorisme en application de toutes les obligations à lui assignées par le droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme, le droit des réfugiés et le droit international humanitaire. Il adresse ses sincères condoléances aux familles des victimes de l'attentat perpétré en mars, à Abyan, dans le sud du pays.

Le Conseil constate que le Yémen fait face à de redoutables problèmes économiques et sociaux qui font que de nombreux Yéménites ont cruellement besoin d'aide humanitaire. Il accueille avec satisfaction le fait que les organismes et partenaires des Nations Unies se soient dotés de moyens d'action humanitaire accrus, tout en s'inquiétant de ce que le plan d'intervention humanitaire de 2012 manque cruellement de fonds et en demandant aux donateurs qu'ils lui renouvellent leur appui dans la durée. Il engage également toutes les parties à faciliter aux agents humanitaires d'accéder en toute liberté et sécurité et sans entrave aucune à ceux qui ont besoin d'assistance.

Le Conseil note avec satisfaction qu'il est prévu de tenir à Riyad, le 23 mai, la réunion ministérielle des amis du Yémen et prie la communauté internationale de continuer d'aider

activement le Gouvernement yéménite à relever les défis politiques, économiques et humanitaires et à régler les questions de sécurité auxquels il fait face. Il attend avec intérêt que les autorités yéménites mettent sur pied, dans un esprit de dialogue et en étroite coopération avec toutes les parties au Yémen, un plan d'action énonçant la façon dont elles pourraient régler ces problèmes avec le concours de la communauté internationale. Il considère que les amis du Yémen ont un rôle particulièrement important à jouer en rassemblant les principaux acteurs internationaux autour d'une entreprise commune d'accompagnement des plans de transition du Yémen pendant les deux prochaines années.

Le Conseil rappelle que tous les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes aux droits de l'homme, y compris d'actes de violence, doivent répondre de leurs actes. Il constate avec préoccupation que des enfants continuent d'être recrutés et utilisés par des groupes armés et certains éléments de l'armée et demande que des mesures continuent d'être prises au niveau national pour que l'utilisation et le recrutement d'enfants soldats soient découragés.

Le Conseil demande à nouveau à toutes les parties de n'épargner aucun effort pour mener à bien la transition et se félicite que le Secrétaire général et son conseiller spécial, Jamal Benomar, continuent de contribuer à son succès en offrant leurs bons offices. I1 a salué l'intention du Secrétaire général d'envoyer une équipe d'experts suivre la mise en œuvre de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et donner des conseils aux parties en consultation avec le Gouvernement yéménite, et il souscrit à l'intention de l'ONU de participer au processus politique en envoyant au Yémen quelques représentants qui travailleront avec l'équipe de pays des Nations Unies à aider ce pays à organiser un dialogue national sans exclusive, transparent et ouvert à la participation de tous et qui collaboreront avec des missions partenaires et le Gouvernement, le but étant de faire adopter des lois sur la justice transitionnelle et de mener à bien la réforme constitutionnelle et de concourir aux préparatifs et à la tenue des élections législatives de 2014. Il continue de suivre de près la situation au Yémen et les prochaines étapes de la transition politique pacifique. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2012/8.

Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Sallal (Yémen) (*parle en arabe*) *:* Je tiens d'emblée à féliciter Sir Mark Lyall Grant, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, pour sa gestion habile et compétente des délibérations du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie également l'Ambassadeur du Togo, qui a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier avec grande compétence et efficacité.

Le Conseil de sécurité vient d'adopter la déclaration présidentielle S/PRST/2012/8, sur la situation dans mon pays. Je voudrais à cet égard faire les observations suivantes.

Mon gouvernement est reconnaissant aux pays du Conseil de coopération du Golfe et, en particulier, au Roi du pays frère d'Arabie saoudite, Abdallah Bin Abd Al-Aziz Al Saoud, Serviteur des deux Lieux saints, ainsi qu'aux États membres du Conseil de sécurité, notamment ses membres permanents, et à la communauté des donateurs qui nous ont aidés à surmonter les épreuves que nous connaissons actuellement. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour ses efforts et ses bons offices, ainsi que son Conseiller spécial, M. Jamal Benomar, et son équipe, d'avoir assuré le suivi de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et du mécanisme de mise en œuvre.

Depuis la signature de cette initiative, mon pays a connu un certain nombre de faits nouveaux positifs, dont la création d'un Gouvernement de réconciliation nationale et d'un comité chargé des questions militaires et de sécurité. Et surtout, il y a eu les élections présidentielles du 21 février, dont le taux de participation populaire a été élevé et qui ont porté à la présidence de la République du Yémen S. E. M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour.

Le Gouvernement de réconciliation nationale reste confronté à de sérieuses difficultés qui entravent la mise en œuvre de ses programmes de développement et économiques, dont la crise économique asphyxiante due à nos ressources limitées et à la stagnation de l'activité économique depuis 2011. La population du Yémen continue de souffrir des pénuries constantes d'électricité et d'eau. À cet égard, nous comptons sur

la communauté internationale – en particulier nos frères des pays du Conseil de coopération du Golfe – et attendons avec intérêt le résultat de la réunion ministérielle du Groupe des Amis du Yémen, qui doit avoir lieu à Riyad le 23 mai.

Au cours de l'année écoulée, la situation politique instable au Yémen et les attaques terroristes que nous avons subies ont eu des effets négatifs sur la situation humanitaire. D'après les statistiques de l'ONU, la vie des 8 millions de Yéménites est en danger; ils ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées – y compris en provenance des gouvernorats d'Abyan, de Sa'dah, de Lahij, de Hajjah, d'Aden, d'Amran et de Ta'izz – est aujourd'hui de 500 000. Ces personnes, qui connaissent une crise humanitaire, sont accueillies dans 11 de nos 22 gouvernorats. Malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour les loger et leur fournir les services nécessaires, nos ressources limitées nous empêchent de soulager leurs souffrances. Malgré les épreuves que connaît notre pays, le Yémen abrite près d'un million de réfugiés de la Somalie et de la Corne de l'Afrique qui, d'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, continuent d'affluer au Yémen.

Le Yémen est un partenaire de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Nous sommes également un pays qui a été affligé par ce fléau. Mon gouvernement est résolu à lutter contre le terrorisme par tous les moyens dont il dispose. Mais en même temps, nous comptons sur l'appui de la communauté internationale pour relever ce défi.

Le Président (*parle en anglais*) *:* Il n'y a plus de noms sur la liste des orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je saisis la présente occasion pour exprimer les sincères remerciements de la délégation du Royaume-Uni aux membres du Conseil, notamment mes collègues, les représentants permanents, leur personnel respectif et le secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont accordé pendant le mois de mars. Effectivement, nous avons été très occupés ce mois-ci, un mois au cours duquel nous avons forgé un consensus sur plusieurs questions importantes inscrites à notre ordre du jour. Nous n'y serions pas parvenus seuls, sans le travail acharné, l'appui et les contributions positives de toutes les délégations et de l'ensemble des représentants du Secrétariat, ainsi que des interprètes, du service des séances et des ingénieurs du son. Alors que notre présidence touche à sa fin, je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation des États-Unis pour le mois d'avril.

La séance est levée à 10 h 20.